



## **AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par les projets de règlement suivants :**

- **Projet de règlement numéro 618-2025 Ententes relatives à des travaux municipaux**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 17 février 2025, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 618-2025 Ententes relatives à des travaux municipaux qui abroge le règlement 504-2016;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 avril 2025 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, Normandin;
3. L'objet du projet de règlement assujettis à la consultation publique est :
  - a) Préciser la nature des travaux admissibles ainsi que les modalités de partage de coûts associés.
4. Au cours de cette assemblée publique le projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur seront expliqués et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
5. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Normandin ce 3 avril 2025

  
Jean-Sébastien Nadeau,  
Directeur général et greffier

## **Certificat de publication**

Avis d'assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 618-2025.

Je, soussignée, directeur général et greffier de la Ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office qu'il y a eu affichage au bureau de la Ville et sur le site internet, de l'avis ci-joint, le 3 avril 2025 entre 8h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Normandin, ce 3 avril 2025.



Jean-Sébastien Nadeau,  
Directeur général et greffier  
**Renseignements : (418) 274-2004**